



Numéro de l'acte	2015-200-COMJB
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015**

### **QUESTION N°2015-200**

**CULTURE** : Tarifs des spectacles 2016

**RAPPORTEUR** : Madame Christine DACY

---

La Municipalité met en place chaque année, par le biais de son service culturel, une saison culturelle composée de spectacles à destination de tous les publics et pour laquelle il convient de fixer les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

1°) de fixer les tarifs suivants :

- 4€ pour les spectacles destinés à la petite enfance et au jeune public
- 25€ pour les spectacles-repas
- 6€ pour tous les autres spectacles et les ateliers
- 25€ pour les têtes d'affiche
- 15€ pour les semi-têtes d'affiche

2°) de percevoir ces sommes au moyen de la régie de recettes permettant l'encaissement des droits dus lors des différentes manifestations culturelles municipales, créée par décision N°2014-1698-FINJR du 08 décembre 2014.

3°) d'imputer les dépenses et les recettes à provenir de cette décision aux crédits à inscrire aux budgets 2016 et suivants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,  
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES  
Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT